



# DÉCLARATION DE L'ANACAPH POUR LA LUTTE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ANACAPH

# DÉCLARATION DE L'ANACAPH POUR LA LUTTE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1) Vu les engagements que l'État haïtien a pris face au monde par la signature ou la ratification des conventions portant sur la protection de l'environnement et dernièrement la signature de l'Accord de Paris concernant la lutte au changement climatique lors de la Conférence de Paris COP21 ;
- 2) Considérant que le peuple haïtien doit collaborer à cet engagement national et assumer son devoir éco-citoyen pour le bien et l'avenir durable du pays
- 3) Vu l'état de dégradation avancé de l'environnement en Haïti : (déboisement, déforestation, désertification, pollutions, envasement des côtes, perte de la biodiversité, changement climatique, etc.);
- 4) Vu l'impact catastrophique sur le plan socioéconomique de cette dégradation sur le mode de vie des populations et en particulier les plus pauvres ;
- 5) Considérant que l'île d'Ayiti était la Perle des Antilles : un patrimoine naturel exceptionnel et abondant au niveau de sa biodiversité, fabriqué, entretenu et légué par nos ancêtres amérindiens pour les générations futures ;
- 6) Vu que, depuis la colonisation de l'île d'Ayiti par les européens, les patrimoines naturel et culturel ont été détruits au fur et à mesure par les générations successives, négligeant ou oubliant l'importance de l'équilibre à maintenir entre Nature et Développement Humain et sacrifiant la pérennité des ressources naturelles.
- 7) Considérant que le peuple haïtien a un devoir de mémoire envers ses ancêtres amérindiens qui l'avaient accompagné dans la révolte des esclaves et avaient contribué à la victoire finale de l'indépendance du peuple haïtien ;
- 8) Proclamant que le meilleur devoir de mémoire envers les ancêtres amérindiens morts sur cette terre est de réparer les dégâts environnementaux, régénérer l'environnement naturel d'Haïti, recréer l'équilibre, la pureté et l'abondance des 4 éléments : l'eau, la terre, l'air, le feu, tel que eux-mêmes l'avaient produit dans leur temps grâce à leur présence ;
- 9) Au nom de tous les peuples qui ont chéri et choyé notre terre, au nom de tous nos ancêtres qui se sont battus pour la Liberté sur notre terre,
- 10) Au nom de nos ancêtres amérindiens autochtones d'Ayiti : Taïnos, Ciboneys, Anatabei, etc. et ceux migrants annuellement sur l'île : Elnous Mikmaks, Algonquins, Arawaks, etc.

11) Au nom de Chef Seattle (1786-1866) Porte Parole du peuple amérindien Dwamish dont le discours au président des États-Unis en 1854 est le texte de référence de grandes organisations écologiques d'aujourd'hui.

12) Au nom des Pères Fondateurs de la Nation Haïtienne ;

13) Sous l'Œil bienveillant du Dieu tout Puissant

**NOUS PROCLAMONS :**

# DÉCLARATION QUI ENGAGE LES MEMBRES DES COOPERATIVES AU NIVEAU INDIVIDUEL

- A. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement coopératif d'Haïti, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des coopératives, marquant ainsi le début d'une ère nouvelle de coopération nationale entre les Haïtiens, fondée sur un esprit de partenariat qui place les besoins, les droits et les aspirations des individus au centre de nos décisions et de nos actions communes.
- B. Nous, membres des coopératives réunis ici en tant que coopérateurs promoteurs des valeurs de solidarité, du mieux vivre ensemble, de l'engagement éco-citoyen et de la démocratie, lesquelles valeurs que nous propageons et pratiquons dans le milieu coopératif, nous souscrivons à cette déclaration et à ce programme d'actions environnementales. Ils visent à promouvoir, dans le cadre du développement coopératif, en le lui associant, le devoir responsable de gérer et de s'impliquer dans la lutte à la protection et l'amélioration de l'environnement afin d'assurer le bien-être de tous, partout dans le pays, dès à présent. Nous invitons les citoyens de tous les départements, et de toute condition, à se rallier à cette cause commune.
- C. Nous déclarons que nous prenons cet engagement solennel :
- 1) D'agir concrètement dans le cadre de notre vie quotidienne familiale ou professionnelle pour la protection de notre environnement ;
  - 2) De changer nos comportements pour le bien du pays et ainsi, de mettre en pratique dans notre vie de tous les jours les comportements écologiques ou éco-gestes ;
  - 3) Chacun d'entre nous à titre individuel s'engage à s'efforcer de suivre les attitudes suivantes et proclame face à l'assemblée et à ses compatriotes :

## **A) Gestion des déchets**

1. Je jette les sachets et les bouteilles plastiques dans une poubelle et non pas dans un espace public ou naturel (rue, ravine, rivière, etc.)
2. Je ramasse mes déchets de pique-nique
3. J'organise et je pratique le tri sélectif ou la séparation de mes déchets ménagers (selon les catégories : papiers ; plastiques ; verre ; matières biodégradables ; métaux ; vêtements et tissus ; piles électriques ; produits polluants (huile de vidange de moteur, peintures, médicaments...) ; autres déchets) avec ma famille pour permettre leur recyclage ou leur réemploi ;
4. Je ne jette pas les produits dangereux dans les toilettes, l'évier, la poubelle, l'égout ou... un coin de la cour! ;
5. J'apporte les produits polluants (piles électriques ; batteries ; vieux téléphones et vieux matériel informatique ; appareils électriques et électroniques ; huile de vidange de moteur ; produits de nettoyage ; peintures ; médicaments ; etc.) dans les centres de récupération ou de traitement correspondants : écocentre, centre de collecte de déchets dangereux ou un lieu où l'on gère le type de produits dont je veux me départir ;

6. Je porte mes médicaments périmés et mes vieilles lunettes chez le pharmacien ;
7. J'utilise des sacs en tissus durables pour faire mes commissions et j'en garde toujours un pliable sur moi pour les achats imprévus ;
8. Je n'utilise plus les sachets plastiques et les contenants alimentaires en foam ;
9. Pour manger à l'extérieur, j'apporte une tasse, un vaisseau et des ustensiles réutilisables plutôt que d'utiliser les récipients en foam et les couverts en plastique jetables ;
10. J'achemine mes déchets non recyclables et non dangereux aux postes de regroupement là où les camions ramassent les ordures ;
11. Si je n'ai pas de latrine, j'élimine mes excréments dans des feuillées (trous dans la terre où on recouvre les matières fécales avec des feuilles d'arbres) ;
12. À moindre coûts et grâce à un accès à un petit espace de jardin j'installe une latrine sèche pour l'hygiène de ma famille et je peux ainsi fabriquer de l'éco-compost ;
13. Je fais du compost avec les déchets biodégradables ;
14. Je fais de l'herbicyclage (ou mulching) avec les déchets de tonte de ma pelouse ;

#### **B) Pas de gaspillage d'énergie**

15. J'éteins les lampes et les appareils dont je n'ai pas besoin
16. Je privilégie les ampoules à faible consommation et à longue durée
17. Je privilégie les piles rechargeables plutôt que les piles jetables
18. Pour me rendre au travail ou me déplacer en ville (magasinage, partys, etc.), je privilégie dans l'ordre la marche/vélo/patins, le transport en commun, le covoiturage
19. Quand je me déplace avec ma voiture privée je m'organise pour faire du covoiturage

#### **C) Pas de gaspillage d'eau**

20. Je n'oublie pas de fermer correctement les robinets
21. J'évite de laisser couler l'eau inutilement et, si je dois le faire (par exemple pour enlever l'eau stagnante contenue dans les tuyaux), je la récupère pour arroser ses plantes
22. Je répare ou fais réparer les robinets qui fuient
23. J'économise l'eau en utilisant des bokits munis d'un robinet pour me laver les mains, me doucher, laver les vaisseaux.
24. Je récupère les eaux grises (eau de douche et eau de vaisselle) et les utiliser pour tirer la chasse d'eau
25. Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes fleurs, mon jardin ou ma pelouse
26. Je protège la terre fertile quand elle est à nue en la recouvrant d'un paillage d'herbes ou de feuilles pour éviter son assèchement et son érosion.

#### **D) Reboisement**

27. Je plante au moins une plantule d'arbre par an et par enfant que j'ai. Je les prépare en récupérant les graines des fruits que je mange ou autres graines d'arbres que je ramasse et je les mets en pépinière dans des vieux vaisseaux recyclés (gallons, bokits, etc.) remplis de terre ;

### **E) Protection de la biodiversité**

28. Je protège les jeunes arbustes en évitant qu'on lui casse les branches ou même qu'ils se fassent arracher de terre ;
29. Dans les parcs naturels, je reste dans les sentiers pour ne pas perturber la faune et je ne cueille pas de plantes ni de fleurs ;
30. Je protège les espèces de plantes rares et celles endémiques à Haïti ;
31. Je protège les animaux terrestres (reptiles, grenouilles, etc.) et les oiseaux car ils ont un rôle dans l'équilibre des écosystèmes de la nature ;
32. Je ne consomme pas des espèces en voie d'extinction ;

### **F) Respect de l'autre : éviter d'exposer mes compatriotes, mes voisins à des nuisances**

33. J'évite de déranger mes voisins par le bruit ou une musique trop forte en réduisant le volume sonore ;
34. Je ne mets pas le feu dans les tas d'ordures et surtout aux déchets de plastiques qui dégagent des fumées très toxiques pour la santé ;
35. Je tente d'éteindre le feu dans un tas d'ordure quand c'est encore possible ;

### **G) Consommation**

36. Je fais attention à mes affaires pour m'en servir longtemps ;
37. Si possible, j'achète des produits de qualité ayant une longue durée de vie, et qui sont réparables ;
38. Je privilégie des produits locaux ;
39. J'achète des produits biologiques ;
40. Je choisis des produits faits de matières recyclées et recyclables ;
41. J'évite les produits emballés, notamment ceux qui sont sur-emballés. Je privilégie les produits en vrac, puis ceux dont l'emballage n'est fait que d'un seul matériau ainsi que les grands formats ;
42. J'évite d'acheter des sachets d'eau : je remplis une bouteille réutilisable pour mes déplacements ;
43. J'évite les produits jetables (appareils-photos, rasoirs, essuie-tout pour essuyer la vaisselle, etc.) ;
44. J'évite le gaspillage de nourriture ;
45. Tous les produits contenant du chlore, de l'ammoniaque, des agents corrosifs ou des dissolvants sont dangereux pour nous et pour l'environnement. Je les remplace par des produits écologiques ;
46. J'utilise les feuilles imprimées d'un seul côté comme brouillon ;
47. Je mange moins de viande ;
48. Je privilégie les restaurateurs qui font affaire à des fournisseurs locaux, de produits biologiques et qui ont des pratiques de développement durable ;

49. J'évite les appareils à piles (exemple : radios, jouets) ;
50. Je privilégie les produits faits de fibres non blanchies (essuie-tout, filtres à café) et les produits non raffinés (sucre) ;
51. Je proscriis la vaisselle jetable pour mes pique-niques et mes fêtes ;
52. J'utilise des détersifs sans phosphate ;
53. J'évite les pesticides et herbicides chimiques ;

#### **G) À mon lieu de travail**

54. J'évite d'imprimer les documents numériques. Si nécessaire, j'imprime au recto et au verso, je ne fais que le nombre d'exemplaires requis et je réduis le format de façon à utiliser moins de papier.
55. J'écris au verso des documents comme brouillon avant de les recycler.

#### **H) Réutilisation :**

56. Je fais réparer plutôt que remplacer ;
57. J'achète usagé plutôt que d'acheter du neuf ;
58. Je donne les objets dont on ne se sert plus à la maison (livres, CD, vêtements, etc.) plutôt que de les jeter pour leur donner une seconde vie ;
59. Je fais des chiffons et des guenilles avec les vêtements trop usés pour être donnés ;
60. Je récupère les emballages des colis que je reçois pour faire mes propres envois ;
61. Je fais fondre mes restes de savons pour en reconstituer un complet ;
62. Je ramasse mes serviettes en papier propres du restaurant pour essuyer les assiettes et les plats sales à la maison ;

#### **H) Je m'informe, je participe**

63. Je participe aux audiences publiques en environnement afin de donner mon point de vue, aussi bien au niveau local que départemental que national ;
64. Je sais quoi, où et quand recycler ;
65. Je m'informe pour connaître les endroits où l'on peut porter ses cartouches d'encre, piles, appareils électroniques et informatiques, vieux téléphones cellulaires, et sacs en plastique, objets encombrants (électro ménager ; meubles...) ;
66. Je sais évaluer mon empreinte écologique ;
67. J'évalue et je compense mes émissions de gaz à effet de serre ;
68. J'investi dans des fonds, des titres et des entreprises écoresponsables ;
69. Je soutiens les initiatives écoresponsables ;

70. Je fais la promotion du développement durable auprès de mes proches, de ma famille et de mes collègues et leur expliquer l'intérêt d'adopter un comportement écoresponsable, pour eux-mêmes et pour les autres ;
71. J'implante des pratiques de développement durable à mon travail ; pour ce faire, j'implique la direction dans un programme de recyclage et je motive mes collègues à participer ;
72. Je m'implique dans une organisation à caractère environnemental ou social. S'il n'y en a pas j'en crée une ;



# **DÉCLARATION QUI ENGAGE LES COOPERATIVES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL**

D. Nous, dirigeants de l'ANACAPH, reconnaissant, d'une part, l'importance de notre réseau et du nombre de personnes qu'il touche directement dans tout le pays, et, d'autre part, conscients de l'état d'urgence que vit Haïti sur le plan de la dégradation environnementale surtout par les effets dévastateurs du changement climatique sur la production nationale et en conséquence de quoi l'appauvrissement des populations ;

E. Nous déclarons que nous prenons cet engagement solennel :

- 1) D'agir concrètement dans le cadre du fonctionnement de notre institution pour la protection de l'environnement au profit de la population locale, pour le bien du pays.
- 2) Que l'ANACAPH va sensibiliser ses membres pour contribuer à l'effort national pour protéger et améliorer l'environnement du pays.
- 3) Que l'ANACAPH va propager à travers son réseau de Caisses Populaires et auprès de leurs membres les bonnes pratiques de protection de l'environnement
- 4) Que l'ANACAPH va s'engager à la création de services environnementaux communautaire là où les Caisses Populaires se tiennent pour accompagner et faciliter l'action environnementale de ses membres pour atteindre les résultats escomptés ;
- 5) Ses services sont les suivants :

## **A) FORMATION**

1. Organiser des formations en gestion environnementale pour les coopérateurs et autres

## **B) GESTION DES DÉCHETS**

2. Organiser le recyclage du papier dans les bureaux de l'institution ;
3. Organiser le tri sélectif des déchets dans les bureaux de l'institution ;
4. Demander aux employés d'utiliser les faces blanches des documents comme brouillon avant de les recycler.
5. Organiser des centres de stockage sélectif des déchets récupérables pour leur recyclage et des déchets dangereux pour leur élimination rationnelle
6. Créer des centres de valorisation des déchets à travers leur transformation artisanale

## **C) REBOISEMENT**

7. Organiser des pépinières communautaires
8. Organiser des campagnes de plantation d'arbres
9. Accompagner et renforcer les Fêtes de l'Arbre, de la Terre, des Jeunes ou l'organiser si elle n'existe pas encore dans une localité

## **D) PROMOTION DES TECHNOLOGIES ÉCOLOGIQUES**

10. Faire la promotion des équipements écologiques de gestion de l'eau, d'énergie domestique, des réchauds à biomasse, à gaz propane ou à gaz blanc ;
11. Créer des villages écologiques ;
12. Faire la promotion de l'entrepreneuriat vert ou écologique ;

# DÉCLARATION QUI ENGAGE LES ACTEURS LOCAUX AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

- F. Nous, acteurs locaux, nous constatons que partout dans le pays se manifeste de diverses manières l'urgente nécessité de s'attaquer aux problèmes de dégradation environnementale : (déboisement, déforestation, désertification, pollutions, perte de la biodiversité, changement climatique, etc.) qui touchent tous le pays. Nous avons pour tâche de nous attaquer à la fois aux causes profondes des problèmes et à leurs conséquences déplorables, afin de réduire l'incertitude et l'insécurité qu'ils engendrent dans la vie des individus.
- G. Nous constatons que, notre société doit mieux répondre aux besoins matériels et spirituels des individus, de leurs familles et des communautés dans lesquelles ils vivent. Nous devons agir sans plus attendre et, aussi, prendre un engagement durable et inébranlable pour les années à venir.
- H. Le message qui nous réunit ici, à Port-au-Prince, est celui de l'espoir, de l'engagement et de l'action. Nous sommes pleinement conscients de la difficulté des tâches qui nous attendent, mais convaincus que des progrès considérables peuvent être réalisés. Ils doivent l'être et le seront grâce à votre engagement en tant que membres des Coopératives et nous vous devons, à notre tour, notre engagement afin de tout mettre en œuvre pour que vos petits gestes individuels, multipliés par vous tous, atteignent vraiment les objectifs visés dans la sauvegarde de l'environnement.
- I. Ainsi, nous déclarons que nous prenons cet engagement solennel d'agir concrètement selon les actions suivantes :
- A) FORMATION PRATIQUE**
1. Créer un « Parc Sylva » mis à disposition des individus qui veulent s'engager dans la protection de l'environnement pour leur permettre de faire des activités pratiques de lutte contre la désertification : (pépinières, bouturage, marcottage, greffage, jardins communautaires, traitements écologiques des plantes, fabrication de pesticides naturels écologiques, etc.), et la gestion des déchets biodégradables (composts).
- B) GESTION DES DÉCHETS**
2. Organiser des déchèteries écologiques où les déchets sont séparés par catégories en vue d'être recyclés et où l'on récupère les déchets dangereux pour leur élimination rationnelle ;
  3. Organiser le ramassage sélectif des déchets ménagers à partir de la source (lieux de vie des familles) ;
- C) REBOISEMENT**
4. Mettre à disposition des espaces destinés à être reboisés et le rester pour toujours en tant qu'êtres protégées, afin de recréer des forêts capables de protéger et conserver la biodiversité et de rendre les services éco systémiques indispensables à la durabilité de la vie des populations ;
  5. Institutionnaliser la Fête de l'Arbre que promeut Terre des Jeunes dans le pays depuis 1998 afin que chaque enfant haïtien plante au moins un arbre par an ;
  6. S'engager dans le contrôle de la production de charbon de bois dans le pays ;
  7. Créer et organiser des forêts énergétiques bien gérées pour la production des combustibles non carbonisés (biomasse) et carbonisés (charbon) ;
  8. Interdire et sanctionner l'élevage libre dans sa commune ;

**D) PROMOTION DES TECHNOLOGIES ÉCOLOGIQUES**

9. Créer un centre écologique dans sa commune avec les différents partenaires qui sont partie prenante de l'action écologique ;
10. Faciliter la construction de Villages Écologiques ;

**E) RESPECT DE LA LOI**

11. Faire appliquer la loi concernant le non respect des normes environnementales dans sa commune.